

CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

À 19 heures à la salle du Conseil Municipal – Mairie centrale Thizy

L'an Deux Mille Vingt et un le 14 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Thizy, sous la présidence de M. Martin SOTTON, Maire.

Etaient présents : Martin SOTTON, Joëlle GIRARDET, Pascal VIGNON, Cédric CHALON, Michèle LONGERE, Denis REMONTET, Virginie VINCENT-PERROUD, Jacqueline BERTHIER, Pascale BILLET, Alexandre PROTON, Elisabeth PLAGNAL, Gabriel DEZAYE, Jean-Luc FRANCOIS, Nicole COLUSSI, Angelo ROMANO, Christelle FABRE, Magali CHERPIN, Alexandre BOUDOT, Nathalie LIONS, Bénédicte CHIROL, Anne REYMBAUT, Mohamed HADJAB
Absents excusés : Bernard PEILLON pouvoir à Martin SOTTON, Alain COTTIN pouvoir à Jacqueline BERTHIER, Mireille DELALANDE, Jean DEMURGER pouvoir à Gabriel DEZAYE, Ludovic CHERPIN pouvoir à Bénédicte CHIROL
Absent : Aurélie CHUZEVILLE, Edouard BOST
Secrétaire de séance : Jean-Luc FRANCOIS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

A la question posée par le Maire, aucun autres des Conseillers Municipaux présents n'ayant d'observations à formuler sur la rédaction du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2021, celui-ci est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

LES RAPPORTS

Installation de Madame Nathalie LIONS

Suite à la démission de Madame Colette DARPHIN en date du 27 juillet 2021, il y a lieu de procéder à l'installation de son remplaçant. Madame Nathalie LIONS, placée, sur la liste majoritaire, immédiatement après le dernier élu est appelée à siéger désormais au conseil municipal de THIZY LES BOURGS. Madame LIONS a été ainsi inscrite au tableau du Conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, **prend acte** de l'entrée au Conseil municipal de Madame LIONS.

Election du Maire délégué de Mardore

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection du maire délégué de Mardore qui se trouve vacant suite à la démission de Mme Colette DARPHIN. Il rappelle que l'élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Il convient de désigner deux assesseurs afin de composer le bureau de vote. Il est proposé de désigner à cet effet, les deux benjamins de l'assemblée : Alexandre BOUDOT et Alexandre PROTON.

Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer.

Au nom du groupe majoritaire, il propose la candidature de Nathalie LIONS.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote :

Résultats de l'élection du Maire délégué de Mardore

1^{er} tour : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
A déduire bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	14
Ont obtenu :	
Madame Nathalie LIONS :	22 voix

Madame LIONS ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée maire délégué de la commune déléguée de Mardore et installée dans ses fonctions.

↳ Taxe foncière sur les propriétés bâties

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en 2016, la commune de Thizy les Bourgs, aux termes de l'article 1383 du Code Général des Impôts a fait le choix de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Au vu de la réforme fiscale et plus particulièrement la fusion de la part communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la délibération prise en 2016 est désormais caduque du fait que la part département était exonérée en totalité.

L'article 1383 du Code Général des Impôts s'est vu partiellement modifié afin d'instaurer un niveau minimal d'exonération de la nouvelle part communale fusionnée.

Afin de maintenir le niveau de ressources pour la commune de Thizy les Bourgs, il conviendrait de limiter à 40 % l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation, **charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

↳ Modification des statuts de la COR – pour passation des marchés en groupements de commandes

La Commune a été saisie par la COR pour approuver ou non la modification de ses statuts pour la passation des marchés publics en groupement de commandes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-4-4 et L5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-01-10-013 du 10 janvier 2020 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la COR n°COR 2021-156 du 30 juin 2021 approuvant la modification des statuts de la COR en matière de passation des marchés en groupement de commandes ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer les statuts de la COR afin de lui permettre de mener tout ou partie de la procédure de passation d'un ou plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres de groupements de commandes composés de communes membres de la COR et, le cas échéant, aussi de cette dernière ;

Considérant que la COR souhaite toutefois limiter son intervention à la seule procédure de passation des marchés jusqu'à la notification du marché ;

Considérant que la COR souhaite n'intervenir que pour les groupements de commandes dont elle est membre ou pour ceux qui regroupent au moins dix communes membres et sur sollicitation du coordonnateur du groupement ;

Considérant que la modification statutaire adoptée par la COR doit être approuvée par une majorité qualifiée des communes membres en application de l'article L5211-20 du Code général des Collectivités territoriales puis par le Préfet du Rhône ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le projet de modification des statuts de la COR ainsi rédigé :

« La communauté de l'Ouest Rhodanien pourra assurer, à titre gratuit, par convention, la procédure de passation jusqu'à la notification des marchés pour :

- Les groupements de commandes dont elle est membre ;
- Les groupements de commandes composés au minimum de dix des communes membres, si elle n'en est pas membre et sur sollicitation du coordonnateur du groupement de commandes.

L'exécution des marchés relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement de commandes. »

autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toute pièce ou document relatif à ce dossier.

↳ Emprunt garantie – OPAC du Rhône

Bail à réhabilitation de 3 logements locatifs – 42 rue Jean Jaurès

La commune de Thizy les Bourgs a été saisie fin 2019, d'une demande de garantie d'emprunt par l'OPAC du Rhône, qui, dans le cadre de son projet de réhabilitation de 3 logements locatifs au 42 rue Jean Jaurès, a contracté un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est rappelé que la commune de Thizy les Bourgs a toujours souhaité accompagner l'OPAC du Rhône dans le cadre de ses opérations pour l'Habitat social sur son territoire et a donc de ce fait, par courrier en date du 9 mars 2020, donné un accord de principe pour la garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 180 580,00 € soit 90 290,00 € permettant ainsi la bonne réalisation de l'opération.

Les travaux sont à ce jour achevés, il convient désormais de régulariser la situation au regard de l'emprunt souscrit en date du 29 juin 2021 par l'OPAC du Rhône auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 180 580,00 € répartis en 6 lignes.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252 -2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n° 124081 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat du Département du Rhône ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accorde** sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 180 580,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 124081 constitué de 6 lignes, **précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci pour l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, **s'engage** au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **s'engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts, **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents permettant la bonne exécution de cette décision.

↳ Aides à l'Habitat

La convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique.

Madame Christelle FABRE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

↳ Opération « Ravalement de façades »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Surface	Montant m ²	Statut et type d'aide	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
DUCHARNE Gérard	THIZY LES BOURGS	10 776,15 €	200 m ²	7,00 €	Occupant	1 400 €	700 € Périmètre de développement	2 100 €
THISSIER Marcelle	THIZY LES BOURGS	5 159,00 €	134 m ²	4,00 €	Occupant	536,00 €	536 € Périmètre de revitalisation	1 072 €

↳ Opération « Massif Central »

Bénéficiaire	Adresse	Montants des travaux TTC	Statut et type d'aide	Travaux	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Région Bonus CAR	Subv. Totale
FABRE Jean-Luc	THIZY LES BOURGS	30 444,96 €	Occupant	ITE Polystyrène Chaudière gaz	1 500 €	750 € Périmètre de développement		2 250 €

Programme Local de l'Habitat de la COR Avis du Conseil Municipal

La Commune a été saisie par la COR pour émettre un AVIS sur son Programme Local de l'Habitat arrêté le 30 juin 2021.

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique de l'habitat qui se décline à l'échelle des communes de la Communauté de l'Ouest Rhodanien pour la période 2021-2027.

Élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, ce programme définit la politique de l'Habitat du territoire pour une période de 6 ans. Il fixe les objectifs à atteindre et programme les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens à mobiliser.

Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec le Programme Local de l'Habitat. Le Programme Local de l'Habitat comprend :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat
- Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et les objectifs quantifiés du programme
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci.

Le projet de PLH, établi pour 6 ans, s'articule autour de 4 orientations :

- Poursuivre la rénovation des parcs anciens, privés et publics, en articulation avec la redynamisation des centres-bourgs
- Cibler l'offre nouvelle vers la demande et les besoins insatisfaits
- Accompagner les ménages en difficulté de logement
- Pérenniser une gouvernance dynamique et partenariale

Le programme d'actions comporte 18 actions pour un budget prévisionnel d'un peu plus de 18 000 000 €, soit environ 3 000 000€ annuels (subventions non déduites) :

- ✓ 1. Plate-forme de rénovation énergétique et éco-passeport
- ✓ 2. Renouvellement du PIG
- ✓ 3. Poursuite des OPAH-RU
- ✓ 4. Étude sur le mas logements vacants
- ✓ 5. Études pré-opérationnelles sur des secteurs dégradés
- ✓ 6. Mise en place du permis de louer
- ✓ 7. Opérations complexes habitat dégradé
- ✓ 8. Structuration de l'intervention foncière
- ✓ 9. Soutien aux opérations portées par les opérateurs sociaux
- ✓ 10. Extension du protocole habitat
- ✓ 11. Animation de la réflexion intercommunale en urbanisme
- ✓ 12. Suivi et accompagnement des ménages en difficulté de logement à l'échelle de la COR
- ✓ 13. Soutien au collectif logement et à ses initiatives
- ✓ 14. Accompagnement à la création de logements d'urgence communaux
- ✓ 15. Ateliers habitat des seniors
- ✓ 16. Accompagnement à la cohabitation intergénérationnelle
- ✓ 17. Prise en compte des besoins des familles du voyage sédentarisées
- ✓ 18. Pilotage et animation globale du PLH.

Pour donner suite à la saisine de la COR, les communes ainsi que l'établissement public chargé de l'élaboration du SCOT rendent un avis sur le projet arrêté.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de Programme Local de l'Habitat qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Au terme de ces consultations, le Programme Local de l'Habitat sera proposé au conseil communautaire pour adoption. En cas de demande de modification, le Programme Local de l'Habitat ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au représentant de l'État, d'une délibération apportant ces modifications.

Après avoir débattu sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la COR, le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **émet** un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat, **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

↳ Vente de terrains communaux « Cocogne » à Thizy

Vente à indivision DUPUY

La Commune a été saisie par l'INDIVISION DUPUY qui souhaite acquérir les terrains jouxtant leur propriété et dont ils ont fait usage depuis plus de 30 ans, au lieudit « Cocogne » à Thizy.

Ces terrains, cadastrés AD86-88 mesurent 661m² environ, sont classés en zone A du Plan Local d'Urbanisme en vigueur et font aujourd'hui partie intégrante la propriété DUPUY (AD38-67).

Vu la demande de l'INDIVISION DUPUY pour acquérir ce tènement pour **661 m²** environ afin de régulariser les limites de leur propriété.

Vu la saisine des Domaines en date du 06/09/2021.

Vu le contexte particulier de cette situation, il est proposé de vendre ces terrains au prix de l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **donne** son accord pour cette vente à l'indivision DUPUY ou toute personne morale ou physique s'y substituant, **valide** l'emprise du terrain à céder, parcelles cadastrées AD 86-88 pour 661 m², **fixe** le prix de vente à 1 €, les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de l'acquéreur, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte authentique ainsi que toute pièce ou document relatif à ce dossier.

↳ Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT

↳ Location des biens communaux :

- Fin du bail de location d'un garage situé Boulevard Bellevue à Thizy entre la commune et M. Fabrice DECHAVANNE au 31 juillet 2021.

↳ Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement de la concession n° 1342 : Famille ROSSETTI-FOIVARD pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Marnand :

- Renouvellement de la concession n° 256 : Famille LACHIZE pour une durée de 15 ans

- Renouvellement de la concession n° 292 : Famille ROCHER pour une durée de 30 ans

- Renouvellement de la concession n° 137 : Famille APPARCEL pour une durée de 15 ans

↳ Remboursement de sinistres :

Assurances/Tiers	Sinistres	Remboursements
MMA	SINISTRE 2020-03 – Dégâts des eaux – Local Comité des Fêtes	19 502,75 €

↳ Notification de marché :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	DATE DE LA NOTIFICATION	DURÉE DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ HT
Fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire en liaison chaude	NEWREST RESTAURATION 69800 SAINT PRIEST	23 juillet 2021	1 an	3,17 € le repas
Travaux de réhabilitation d'une ancienne école en espace socio culturel 1 ^{ère} tranche	Lot 1 Désamiantage PLANETE DESAMIANTAGE 69560 BRIGNAIS	4 août 2021	Durée des travaux	18 732,80 €
	Lot 2 Démolition PGB 69800 SAINT PRIEST	4 août 2021	Durée des travaux	41 191,13 €
	Lot 3 Charpente couverture CHAMPALLE ET FILS 69240 ST VINCENT DE REINS	4 août 2021	Durée des travaux	174 296,05 €
	Lot 4 Menuiseries extérieures DURIER BOURRASSAUD 69470 COURS	4 août 2021	Durée des travaux	126 404,40 €
Requalification des traversées de Mardore et la Chapelle de Mardore	EIFPAGE 69430 BEAUJEU	4 août 2021	Durée des travaux	585 351,00 €

↳ Avenant de marché :

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	OBJET DE L'AVENANT	MONTANT DE L'AVENANT	MONTANT DU MARCHÉ HT
Réhabilitation des locaux d'Enseignement et associatifs rue Christorée	AUBONNET	Déclaration de sous traitance : CINAR CENGIZ	450,00 €	72 679,40 €
Réhabilitation des locaux d'Enseignement et associatifs rue Christorée	AUBONNET	Déclaration de sous traitance : OJ DECOR	400,00 €	72 679,40 €

↳ Devis :

Tiers	Objet	Date_commande	Montant_TTC
ESPACS CLOTURES	REPARATION CLOTURE CITY STADE BGTH SUITE SINISTRE 2021.05	19/07/2021	3720
RAQUIN GILLES	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE THIZY JUILLET	19/07/2021	250,8
DEVELAY	136 7100 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARNAND	19/07/2021	460,23
RECREALIRE-01	CAHIERS GOMMETTES - ECOLE MARNAND	19/07/2021	28,75
PAREDES	MATERIELS ET PRODUITS D'HYGIENE	20/07/2021	1496,05
OLIVIER NET	NETTOYAGE VITRES DIVERS BATIMENTS THIZY LES BOURGS	20/07/2021	1626
MAISON FRANCOIS	PIQUETS CLOTURE MADONE LA CHAPELLE DE MARDORE	21/07/2021	93,96
LOCAMUC PARTEO	LOCATION NACELLE 20M LE 22-07-2021	22/07/2021	178,2
BERGER LEVRAULT	FORMATION DEMARRAGE COMEDDEC	22/07/2021	500
VERMOREL SARL	TRAVAUX DE COUVERTURE ET ZINGUERIE 30 RUE PAUL CHANRION TH	22/07/2021	8820,88
MOOS	TRAVAUX CREATION RESEAU BOUCLAGE ECS VESTIAIRES CHABOUD	22/07/2021	18000
LACOMBE MOTOUL	REPARATION MICROTRACTEUR KUBOTA	23/07/2021	397,34

AUTO PNEUS 4X4	PNEUS RENAULT CLIO BV-657-SP	23/07/2021	356,02
GREEN	ENTRETIEN STADE CHATELUS	23/07/2021	3564
SCIERIE LION	FOURNITURE DE DEMOUSSEUR POUR TOITURE LOCAL COMITE DES FETES LCM	26/07/2021	72,96
LE KOMBI	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE BGTH JUILLET	26/07/2021	361,75
DEVELAY	137 4550 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIMAIRE BGTHIZY	27/07/2021	406,89
KEOLIS AUTOCARS	TRANSPORTS SCOLAIRES ECOLE MARDORE - SEPT à DÉCEMBRE 2021	27/07/2021	3264,8
KEOLIS AUTOCARS	TRANSPORTS SCOLAIRES ECOLE MARDORE - JANVIER à JUILLET 2022	27/07/2021	5359,2
DEVELAY	137 7225 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE BGTHIZY	28/07/2021	275,08
DEVELAY	137 7151 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE BGTHIZY	28/07/2021	598,38
DEVELAY	137 7238 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE BGTHIZY	28/07/2021	294,65
BUCHER MUNICIPA	ENTRETIEN SALEUSE	29/07/2021	8975,82
DURIER BOURR	FOURNITURE ET POSE DE 9 BOITES AUX LETTRES POUR MAISON MEDICALE	29/07/2021	849,6
SERRES DE COMMI	FOURNITURE DE FLEURS POUR LA TOUSSAINT	30/07/2021	615,4
DEVELAY	137 0977 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARDORE	31/07/2021	573,48
TRONCY FLORE-01	REPARATION MATERIEL ST	02/08/2021	298,57
CHERPIN ERIC	VOLETS ROULANTS (2) - DEPLACEMENT PANNEAUX SOLAIRES SUR FENETRES (18)	05/08/2021	2155,2
SOLEUS	CONTROLE EQUIPEMENTS SPORTIFS - PANNEAUX DE BASKET - ANNEE 2021	09/08/2021	1944
MOOS	REPARATION CLIMATISATION - SALLE ECM	10/08/2021	4815,89
DEVELAY	138 0434 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARNAND	12/08/2021	361,14
DEVELAY	138 0237 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE THIZY	12/08/2021	295,56
DEVELAY	137 9968 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE THIZY	23/08/2021	175,96
HENRI JULIEN	CLIENT 69000425-FOURNITURE DE VAISSELLE POUR RESTAURANTS SCOLAIRES	01/09/2021	44,09
DEVELAY	138 4943 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE MARDORE	01/09/2021	372,86
DEVELAY	138 5326 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIMAIRE BGTH	01/09/2021	669,67
MANUTAN COLLECT	CLIENT 1028349P-FOURNITURE D UN TABOURET TECHNIQUE POUR ECOLE MATERNELLE DE MARNAND	01/09/2021	120,06
UGAP-02	FOURNITURE DE 10 COUCHETTES POUR ECOLE MATERNELLE LE COQUILLAGE TH	01/09/2021	427,44
DEVELAY	138 6185 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLE PRIMAIRE THIZY	01/09/2021	139,58
BUCHER MUNICIPA	REPARATION SALEUSE	02/09/2021	3356,4
EURO MAINTENANC	REPARATION BALAYEUSE	02/09/2021	2757,01
BUFFIN GARAGE	REPARATION RENAULT TRAFIC FH-557-MH	02/09/2021	212,77
TRONCY FLORE-01	REPARATION DIVERS PETITS MATERIELS CTM	02/09/2021	237,62
TRONCY FLORE-01	FOURNITURES POUR PETITS MATERIELS CTM	02/09/2021	158,22
VEDITEX	CHAUSSURES BERNARD CHAGRELLE	03/09/2021	60,6
LYON BUREAU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES - SEPT 2021	06/09/2021	436,31
MALOWSKI DANIEL	REFECTION CHAPELLE DE MARNAND CANIVEAU MACONNERIE EN PIERRE	07/09/2021	3360
THEVELEC	REATION D UNE CUISINE ECOLE DE MARDORE	08/09/2021	1916,05
LEPINE FRERES	DEPANNAGE CHAUFFERIE BOIS MARDORE	09/09/2021	1168,34
PERONNET FRERES	REPARATION CHAUDIERE ET WC FOYER ENCIENS MARNAND	09/09/2021	200,4
THEVELEC	SUPPORT BAC ECOLE MARDORE	09/09/2021	192,96
THEVELEC	DEPANNAGE ALARME OUVERTURE PORTE CINEMA	09/09/2021	48,96
			87065,9

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, **prend acte** de ces décisions.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Fait à Thizy les Bourgs, le 14 septembre 2021

Le Maire,

Martin SOTTON

